



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 10 04 .04 24

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 mars 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAZ Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BORDE Odile à GAGNANT Thomas, CAILLET Laurence à RENARD Régis, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude à LEGER Walter, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MAITRE Pierre-Frédéric à ANTOINE Fabrice, MARY Pierre à BARBIEUX Philippe, PICOD Gérard à BERTHIER Patrick, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, PETIT Pascale, YOT Olivier, PIOT Bernard, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....30
Absents ayant donné mandat de procuration.....9
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUGDET ORDURES MENAGERES

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1^{ère} Vice-Présidente

Considérant que les résultats 2023 font apparaître :

- un excédent d'investissement de 192 679.74 €
- des restes à réaliser de 0.00 €
- un excédent de fonctionnement de 1 500 434.82 €

Le Rapporteur propose d'affecter comme suit ledit excédent :

- Excédent reporté section de fonctionnement 1 500 434.82 € (RF C/002)
- Excédent reporté section d'investissement 192 679.74 € (RI C/001)

Le conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les excédents reportés comme susmentionnés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

